

RAPPORT FINANCIER DE LA LIGUE CORSE DES ECHECS

au 30 juin 2021

Jean-François LUCIANI

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, et en tant que trésorier de notre ligue, j'ai le plaisir de vous présenter les comptes pour l'exercice écoulé. À la suite de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2019, la date de clôture de l'exercice comptable est fixée au 30 juin.

Ce rapport, établi à partir des éléments fournis par le cabinet d'expertise comptable de Madame Marie-Dominique CAVALLI, est donc une représentation synthétique, sous forme de « compte de résultat » et de « bilan », de la situation comptable de l'association à la date du 30 juin 2021.

Compte de résultat au 30 juin 2021

L'exercice comptable au 30 juin 2021 se solde par une production vendue de biens et services de 21 015 €, contre 16 338 € pour l'exercice précédent. Cette production est cependant beaucoup moins importante que celle qui avait été constatée le 31 décembre 2019, au terme du dernier exercice non encore impacté par la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 (173 460 €), en raison de l'annulation de la plupart des manifestations que l'association avait prévu d'organiser, et de l'absence de parrainages qui en a découlé.

Le total des produits s'élève à 582 857 €, alors qu'il était de 180 678 € à l'issue de l'exercice précédent.

Ces produits d'exploitation sont constitués pour l'essentiel par les subventions d'exploitation (507 948 €, contre 139 367 € lors de l'exercice précédent), qui représentent près de 87 % du budget total de l'association. Ces subventions proviennent en grande partie de l'accord-cadre avec la collectivité de Corse (377 625 €), du fonds de solidarité mis en place par l'Etat afin d'alléger les conséquences des mesures prises pour freiner l'épidémie de covid-19 (80 323 €), et des mairies de Bastia et Porto-Vecchio, dont les montants versés s'élèvent respectivement à 15 000 et 10 000 €.

Le montant total des financements publics inscrits en produits au titre de cet exercice s'élève à 522 803 €, contre 592 849 € pour l'exercice 2019, celui-ci constituant le dernier exercice de référence.

Financier	Année 2020/2021	Année 2019
Commune de Bastia	15 000,00 €-	15 000,00 €
Communauté d'Agglo de Bastia	500,00 €	
Commune de Furiani		1 000,00 €
Commune de Borgo	2 000 ;00 €	
Commune de Porto-Vecchio	10 000,00€	10 000,00 €
Office de tourisme de Porto-Vecchio		1 500,00 €
Commune de Luciana	1 000,00 €	1 000,00 €
Commune de Santa Luciani di Moriani	1 500, 00€	1 500,00 €

SIVOM de Mezzana		833,33 €
Commune de Sotta	1 000,00 €	600,00 €
Rectorat	5 000,00 €	20 000,00 €
Commune de Figari	2 000,00 €	1 500,00 €
Commune de Biguglia	2 000,00 €	
Commune de Ventiseri		4 070,00 €
Etat-Fond de solidarité Covid 19	80 323,00 €	
Etat – Contrat de Ville CAB	500,00 €	
Commune de Ghisonaccia	2 000,00 €	2 000,00 €
Etat DRJSCS		30 000,00 €
Commune d'Afa	2 000,00 €	2 047,00 €
Commune d'Appietto	2 000,00 €	3 450,00 €
Commune d'Alata	2 000,00 €	2 208,00 €
Collectivité de Corse	377 625,00 €	454 250,00 €
Commune de Venaco	1 500,00 €	1 500,00 €
Diverses facturations écoles et collèges	14 855,00 €	40 391,00 €
Total	522 803,00€	592 849 €

Les charges s'élèvent à 395 588 €, alors que leur montant était de 259 161 € le 30 juin 2020. Le poste « Salaires et traitements » (192 137 €) constitue la part la plus importante de ces charges. La rémunération du personnel représente à elle seule 167 376 €. Ainsi, les charges sociales (cotisations URSSAF, prévoyance, mutuelle, etc., soit 54 752 €), ajoutées aux salaires et traitements, forment le total des frais de personnel, qui atteint pour cet exercice 246 889 €.

Les autres charges sont constituées par les frais de déplacement pour l'initiation dans les écoles (29 426 €) et dans les clubs (16 158 €), soit un total de 45 584 €, et par le poste « Locations immobilières » (24 000 €), qui correspond à la location de la Casa di i Scacchi. D'une manière générale, les autres charges habituellement supportées par l'association ont eu tendance à diminuer au cours de cet exercice, en raison de la suspension de l'activité imposée par les mesures destinées à faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

Au final, l'exercice 2021 se traduit par un résultat excédentaire de 187 269 €. Ce résultat, obtenu grâce aux aides de l'Etat (fonds de solidarité et chômage partiel), et à l'annulation de compétitions parfois coûteuses, n'est cependant pas suffisant, au regard du besoin de trésorerie nécessaire, et des nombreux défis à relever au cours de ces prochains mois.

Bilan au 30 juin 2021

Le compte de bilan présente la synthèse de la situation patrimoniale de l'association, c'est-à-dire ce qu'elle possède (l'actif), et la façon dont elle l'a financé (le passif).

Le total du bilan s'élève à 419 068 €, contre 282 985 € au terme de l'exercice précédent.

L'examen de l'actif circulant fait apparaître que le montant des créances, constitué par les postes « Créances usagers et comptes rattachés » (16 467 €), et « Autres créances » (78 420 €), s'élève à 94 887 €, alors qu'il était de 222 480 € le 30 juin 2020 (leurs montants étaient alors de 14 781 € pour le premier poste, et 207 699 € pour le second).

Les créances les plus importantes à recevoir sont constituées par la subvention attendue de la collectivité de Corse (65 000 €), et par les divers produits à recevoir (10 000 €), provenant du fonds de solidarité mis en place par l'Etat pour compenser l'impact des mesures sanitaires visant à lutter contre l'épidémie de covid-19.

Le montant des liquidités (251 423 €) est beaucoup plus élevé que celui qui s'établissait au terme du précédent exercice (614 €). Cela s'explique par une meilleure gestion de la trésorerie, liée à la modification de la date de clôture comptable, qui permet de gagner six mois sur les échéances de versement des subventions, et au report des quotes-parts des subventions versées au troisième trimestre de l'année 2020. Cette hausse importante des disponibilités provient ainsi d'une meilleure gestion des produits à recevoir.

Au passif figurent les ressources de l'association, avec notamment l'ensemble des fonds propres, dont le montant s'élève à 105 201 €, après avoir pris en compte le résultat déficitaire de l'exercice 2020, qui était de 78 483 €.

Le passif comprend également les dettes auprès des fournisseurs (17 501 €), autrement dit, les dettes à court terme provenant des factures devant être réglées dans un certain délai, les dettes fiscales et sociales liées aux charges salariales (52 895 €), payables à échéance, et les dettes financières auprès de certains clubs (4 000 € auprès de l'Echecs Club Ajaccien pour une avance de trésorerie dans le cadre de l'organisation de l'édition 2019 de l'open international de Porticcio, 5 982 € pour le Corsica Chess Club, et 2 650 € pour le Balagna Chess Club, correspondant à des charges constatées d'avance sur l'achat de chèques cadeaux à la ligue, et à rembourser aux joueurs).

Au cours de cet exercice, la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, ont eu un impact significatif sur l'activité de l'association. Celle-ci a en effet déjà constaté une perte de produits en ce qui concerne l'initiation dans les écoles, les parrainages et les subventions d'exploitation, qui ont enregistré des baisses respectives de 100 % et 23 % par rapport à l'exercice 2019. Une baisse de 38 % des licences A dans l'ensemble des clubs a également été observée par rapport à l'année précédente.

L'association a cependant mis en place un plan de continuité de l'activité, en ayant recours à l'activité partielle au sein des clubs jusqu'au 30 juin 2021, et en obtenant le renouvellement de l'autorisation de découvert bancaire à hauteur de 150 000 € jusqu'au 21 février 2021. L'activité dans les écoles, arrêtée le 12 mars 2020, a repris en septembre 2020.

Au regard de ces mesures, et de la situation de l'association à la fin de cet exercice, il apparaît que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.